



Ce bulletin est voulu comme un lien entre la FAI et ses adhérents. Ce numéro est un premier essai, cette formule va évoluer. « L'écho des Alpages » a été par le passé un journal diffusé à l'échelle des Alpes, réalisé par les services pastoraux des Alpes du Nord. Il a prouvé que les alpagistes, les bergers et les élus des Communes de montagne y trouvaient des éléments d'actualité, de technique, mais aussi une fenêtre sur les montagnes du massif.

L'objectif du Conseil d'Administration de la FAI est de reprendre cette initiative permettant de conserver le lien entre ceux qui font les activités pastorales. C'est donc un plaisir, à l'occasion de nos 30 ans, de vous adresser ce premier N° dans sa nouvelle version de « L'Echo des Alpages de l'Isère ».

Denis REBREYEND, Président de la FAI

aussi l'occasion de rappeler que depuis 2002, toutes les structures accueillant du personnel doivent avoir un Document Unique de Prévention des Risques Professionnels. Ce document, obligatoire et à la charge de l'employeur, vise à identifier les tâches réalisées dans le cadre du travail et leurs risques potentiels, ainsi que les améliorations à mettre en œuvre pour prévenir les accidents et les maladies professionnelles. Rempli avec le salarié, il peut être un temps fort de l'accueil du berger ou de la bergère sur l'alpage, l'occasion de faire le point sur l'organisation de la saison, les zones d'accès et passages dangereux. La Fédération des Alpages tient dès ce printemps à disposition de ses adhérents un document d'aide pour le remplir, et va engager avec la Mutualité Sociale Agricole et la Chambre d'Agriculture de l'Isère une action permettant de vous aider dans vos démarches dans le courant de l'été prochain. Mais n'attendez pas !

Les suites de la PHAE et des MAEt des Groupements Pastoraux

Pour les Groupements Pastoraux engagés sur la période 2007-2011 (à renouveler en mai 2012), **les contrats PHAE** peuvent être reconduits à l'identique pour 2 ans en attendant la nouvelle PAC. C'est un choix du Groupement Pastoral, et non obligatoire. Dans ce cas, le contrat sera reconduit sur EXACTEMENT les mêmes surfaces.

Lors de votre réengagement, vérifiez bien que les chargements de votre troupeau vous permettent de rester sur la durée du nouveau contrat dans les mêmes tranches de chargement, et donc dans la même PHAE, en particulier dans les troupeaux ovins. En effet, les proportions d'agneaux dans le troupeau peuvent varier selon les années et comme ils ne comptent pas dans les chargements administratifs, un effectif total équivalent avec une proportion d'agneaux différente peut vous faire baisser votre taux de chargement.

Pour les MAET (en site Natura 2000), les sortants de 2012 ont la possibilité de se ré-engager pour un nouveau contrat de 5 ans, avec une clause de révision applicable au moment où sera mise en œuvre de la nouvelle PAC.

En pratique, deux solutions se présenteront :

- Soit dans la nouvelle PAC les engagements ont changé ou n'existent plus, l'exploitant pourra alors clore son contrat sans pénalités, et potentiellement en souscrire un nouveau avec le cahier des charges de la nouvelle PAC ;
- Soit dans la nouvelle PAC les engagements sont identiques et là l'exploitant aura l'obligation de continuer son contrat pour une nouvelle période de 5 ans; soit au final 7 ans d'engagement.

Assemblée Générale de la FAI et 1er salon des entrepreneurs en alpage, le 29 mars 2012 à Villard-de-Lans

En marge de l'Assemblée générale, la FAI organise le 1er « Salon des entrepreneurs en alpage ». Il vise à faire connaître et se rencontrer l'ensemble des entrepreneurs économiques montagnard, et également mettre en

L'actualité des alpages de l'Isère

Accidents du travail en montagne : Attention, prévention et prudence

Cela n'arrive pas qu'aux autres et l'année 2011 aura été terrible pour les éleveurs et bergers. Jean GUISES berger dans le Vercors est décédé en Isère samedi 13 août des suites d'une chute. Dans l'automne, Denis ROCHE, éleveur et berger à Besse a également été victime d'un accident mortel du travail sur la montagne qu'il connaissait si bien. Nous nous associons à la douleur de leurs familles. Ce ne sont hélas pas les premiers accidents dus aux risques liés aux déplacements. Ils nous rappellent la nécessité de se questionner sur le travail en alpage (modes de déplacements, lieux d'interventions, impératifs des travaux, et planification des tâches à réaliser), d'autant qu'aujourd'hui, les troupeaux valorisent de mieux en mieux les ressources fourragères, en allant également récolter celles qui sont les plus difficiles d'accès. C'est

valeur leurs savoir faire en faveur des logiques pastorales. N'hésitez pas à le faire savoir aux entreprises de travaux ou de services avec lesquelles vous avez l'habitude de travailler en alpage.

Inscriptions et renseignements sur www.alpages38.org ou 04 76 71 10 20.

Et demain, quelles perspectives ?

Une délégation du Conseil d'Administration de la Fédération des Alpagnes s'est rendu à la journée « *Pastoralismes d'Europe : rendez-vous avec la modernité !* » organisée par l'Association Française de Pastoralisme, le 1er mars 2012 à Paris. Cette journée a été d'une part l'occasion de faire le bilan de la Loi Pastorale de 1972 avec 40 ans de recul, en mobilisant l'ensemble des acteurs concernés. (Responsables de Groupements Pastoraux, d'Associations Foncières Pastorales et élus des Communes de montagne, services pastoraux, Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, Espaces naturels protégés, services de l'Etat, forestiers, représentants de l'Union Européenne...). D'autre part, en présence de délégations Européennes d'éleveur et d'éleveuses, le débat a été orienté sur les opportunités d'une reconnaissance des activités pastorales à une échelle européenne et a permis de dégager des éléments à mettre en avant pour la prochaine PAC.

En particulier, cet espace de travail a mis en avant la question sensible de l'autosuffisance alimentaire chèrement acquise par la France dans les années 1960, de rappeler l'importance des activités agricoles dans le développement économique, mais également dans sa capacité de contribuer à l'entretien et à la préservation des équilibres écologiques sur près de la moitié du territoire.

Il a été demandé que la prochaine PAC prenne davantage en compte les spécificités des espaces pastoraux (qui nécessitent une forte technicité, génèrent de faibles revenus horaires, avec des accès difficiles aux ressources naturelles) d'autant que la capacité des éleveurs et bergers à valoriser durablement ces ressources est largement reconnue.

Parmi les propositions faites par l'Assemblée pour la prochaine PAC, voici l'essentiel des points évoqués :

- La nécessité d'une aide financière destinée aux espaces pastoraux permettant d'assumer dans les meilleures conditions possibles les difficultés rencontrées dans la mise en valeur des ressources pastorales. Pour cela, il apparaît nécessaire que le Groupement Pastoral soit le détenteur des DPU.
- La reconnaissance financière des capacités des activités pastorales à intervenir dans la préservation des équilibres agro-écologiques, en particulier sur des logiques sensibles, (eau potable, éléments de biodiversité particuliers, enjeux local...);
- L'incitation à faire évoluer certaines pratiques qui peuvent nuire à d'autres enjeux ;
- La reconnaissance des productions agro-pastorales et l'organisation de leur valorisation économique.
- Le tout, dans une PAC plus simple à mettre en œuvre mais toujours déclinée sur des objectifs régionaux et locaux.

Le chantier s'ouvre donc, et s'il est certain que des arbitrages budgétaires seront nécessaires au vu des ambitions exposées, les activités pastorales méritent bien cette reconnaissance de la Société Européenne, déjà en partie engagée dans l'actuelle PAC.

La vie de la Fédération des Alpagnes de l'Isère

Le Conseil d'administration du 13 décembre 2011.

Actualité des alpages : Deux décès au travail en alpage, voir ce N° de l'écho ; Bilan des héliportages : L'enveloppe budgétaire a été largement dépassée en 2011, aussi en raison des évacuations d'animaux morts, la FAI va chercher des solutions budgétaires. Infos sur le Loup : Le Comité départemental fait le constat que les prédatations sont croissantes. La FAI rappelle que cela reste très difficile pour les éleveurs et bergers. Bêtes égarées en fin de saison : la FAI a été très sollicitée par les alpagistes qui déplorent la perte de docilité de certains de leurs animaux. La FAI va tester en 2012 une brigade de bergers et d'éleveurs spécialisée dans le ramassage des dernières bêtes. Informations PAC : Voir texte à jour dans le présent N° de l'écho. Validation des programmations d'améliorations pastorales 2012 : Le CA de la FAI valide les propositions en faveur des Groupements Pastoraux faites par la commission et rappelle l'importance du soutien du Conseil Général dans cette programmation.

Vie associative : L'AG 2012 se tiendra le 29 mars 2012 dans le Vercors des 4 Montagnes, en lien avec le Territoire Pastoral et les Communes du plateau.

Bulletin paraissant 3 fois par an, pour partager et développer la vitalité et le dynamisme des espaces pastoraux.

L'Écho des alpages de l'Isère est réalisé avec le soutien du Conseil Général de l'Isère et des partenaires de la Fédération des Alpagnes de l'Isère.

Comité de rédaction et de lecture

Responsable de la publication : Denis REBREYEND,

Coordinateur de la rédaction : Bruno CARAGUEL

Comité de lecture et de rédaction : En cours

Ont contribué à ce Numéro : *Service Agriculture Développement Rural, DDT38; Alain CHANDEZ et Aurélie Fortune, MSA Alpes du Nord; Denis REBREYEND ; Bruno CARAGUEL.*

Retrouvez l'Écho des alpages de l'Isère et d'autres actualités sonores sur www.alpages30.org